



COMPTE-RENDU- Séance du Conseil Municipal du 24 juin 2022

Présents : D. MARCETEAU, C. GROS, MP. NICOT, E. MICHIELS, C. DE RIVASSON, V. MONDARY, E. SOL EVRARD, H. SEEGER, L. PIVETEAU, Y. DELOMPRE, P. MARCETEAU,

Excusés : Y. DUGAS, JC. GRANET (pouvoir à L. PIVETEAU), S. ARCHAMBAULT (pouvoir à DELOMPRE)

Secrétaire de séance : L. PIVETEAU

Un point a été ajouté à l'ordre du jour : validation des travaux de voirie.

1. Approbation du pv de la séance précédente : adopté à l'unanimité

2. SMD3 points d'apport volontaire

La redevance incitative va être mise en place sur le département de la Dordogne jusqu'à une couverture complète. Le passage au système est validé à l'unanimité.

3. Adressage : dénomination des voies et demande de subvention

Le conseil municipal valide à l'unanimité les nouvelles dénominations de voies. Il se prononce aussi en faveur de la mise en place de plaques de noms de voie bilingues (Français-Occitan) y compris dans le bourg ou les anciennes plaques seront remplacées par soucis d'équité. Le conseil autorise Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans un premier temps.

4. Facture travaux architecte pour la Salle des Fête

Un rejet temporaire de mandat par la trésorerie est intervenu en raison d'incohérences dans les montants d'honoraires. Un retard dans la fourniture du projet définitif est aussi pointé. Il est décidé de demander d'urgence un rendez-vous avec l'architecte.

5. Subventions aux associations

Les crédits ouverts au budget primitif sont de 5000 euros pour rappel. Une aide de 450 € a déjà été votée et versée pour rappel pour subventionner un voyage scolaire.

Il est proposé :

- Pour les associations mialletaises :

Association	Montant
CAOF	1400
Société de Chasse	250
Main verte	700
Groupe choral	110
Amis de l'Eglise	110
Anciens combattants	135
Amicale Laïque	600

Le Bambou de Miallet	300
La Mialletaise	300

- A titre exceptionnel, une subvention de 100 € à l'association « Espoir »,
- Une subvention/abonnement de 103 € à l'ADIL.

Le conseil adopte à l'unanimité cette répartition.

6. Travaux de voirie

Les travaux proposés par la commission (Puyraud, Magoubert et Place de l'Eglise) sont validés à l'unanimité par le conseil, pour un montant de 21 250 €. Le conseil confirme la possibilité de les compléter par des opérations urgentes jusqu'à un total de 30 000 €.

7. Informations

- La convention avec la société HOMELASER 24, organisateur de Laser Game au barrage, est en cours de signature.
- La compétence de police du maire en matière de dépôts sauvages de déchets est transférée au président du SMD3 par arrêté du maire.
- Un courrier de mise en demeure va être adressé à l'entreprise Borie pour le retard exagéré dans son intervention prévue (devis signés en 2020).